

Délégation territoriale de la Sarthe
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Analyses réalisées par le
laboratoire Inovalys

Collectivité : **SAEP CONLIE-LAVARDIN**

Exploitant : **SAEP CONLIE-LAVARDIN**

Commune du prélèvement :			CONLIE	DOMFRONT EN CHAMPAGNE	CONLIE	CONLIE
nom de l'installation:			STATION VINAY (RESERVOIR)	CONLIE	CONLIE	STATION VINAY (RESERVOIR)
nom du point de surveillance :			VINAY	LE BOURG	LE BOURG	VINAY
localisation du point de surveillance :			RESERVOIR	RESTAURANT SCOLAIRE	RESTAURANT SCOLAIRE	RESERVOIR
précision localisation :			RESERVOIR	RESTAURANT SCOLAIRE - ROBINET LEGUMERIE	RESTAURANT SCOLAIRE - ROBINET CUISINE	RESERVOIR
Prélèvement à la station de traitement ou sur le réseau de distribution (TTP) (UDI)			TTP	UDI	UDI	TTP
date du prélèvement :			16/01/2018	18/01/2018	23/02/2018	26/03/2018
Code de la Santé publique :	Unités	Limites de qualité				
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES						
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		<1	2	<1	
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		1	<1	<1	
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		<1	<1	<1	
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1	<1	<1	
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1	<1	<1	
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES						
Coloration	mg/L Pt		<2	<2	<2	
Odeur (qualitatif)	qualit.		0	0	0	
Turbidité néphélométrique NFU	NFU		<0,30	<0,30	<0,13	
MINERALISATION						
Conductivité à 25°C	µS/cm		688	745	742	
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE						
pH	unité pH		7,8	7,4	7,4	
Titre hydrotimétrique	°f		33,7			
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES						
Carbone organique total	mg/L C		0,3			
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES						
Ammonium (en NH4)	mg/L		<0,010	<0,010	<0,010	
Nitrates (en NO3)	mg/L	50	4	17	19	
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5	<0,010			
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...						
ESA alachlore	µg/l	0,1				<0,050
ESA metolachlore	µg/l	0,1				0,123
OXA metolachlore	µg/l	0,1				<0,010

Interprétation sanitaire: Présence de produits de dégradation de pesticides (Esa métolachlore) à une teneur supérieure à 0,1µg/l. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation (510µg/l) définie en 2013 par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En conséquence, ce dépassement n'a pas entraîné de restriction à la consommation.

Pour le préfet,
Pour le délégué territorial de l'ARS et par délégation,
La responsable du département sécurité sanitaire
des personnes et de l'environnement

Géraldine GRANDGUILLOT

Délégation territoriale de la Sarthe
Sécurité sanitaire des personnes et de l'environnement

Commune du prélèvement :		TENNIE	
nom de l'installation:		CONLIE	
nom du point de surveillance :		LE BOURG	
localisation du point de surveillance :		MAISON DE RETRAITE	
précision localisation :		MAISON DE RETRAITE - CUISINE - ROBINET PICHETS	
Prélèvement à la station de traitement ou sur le réseau de distribution (TTP) (UDI)		UDI	
date du prélèvement :		30/03/2018	
Code de la Santé publique :	Unités	Limites de qualité	
PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES			
Bact. aér. revivifiables à 22°-68h	n/mL		2
Bact. aér. revivifiables à 36°-44h	n/mL		<1
Bactéries coliformes /100ml-MS	n/100mL		<1
Entérocoques /100ml-MS	n/100mL	0	<1
Escherichia coli /100ml -MF	n/100mL	0	<1
CARACTERISTIQUES ORGANOLEPTIQUES			
Coloration	mg/L Pt		<2
Odeur (qualitatif)	qualit.		0
Turbidité néphélobimétrique NFU	NFU		0,13
MINERALISATION			
Conductivité à 25°C	µS/cm		736
EQUILIBRE CALCO-CARBONIQUE			
pH	unitépH		7,5
Titre hydrotimétrique	°f		
OXYGENE ET MATIERES ORGANIQUES			
Carbone organique total	mg/L C		
PARAMETRES AZOTES ET PHOSPHORES			
Ammonium (en NH4)	mg/L		<0,010
Nitrates (en NO3)	mg/L	50	22
Nitrites (en NO2)	mg/L	0,5	
PESTICIDES AMIDES, ACETAMIDES, ...			
ESA alachlore	µg/l	0,1	
ESA metolachlore	µg/l	0,1	
OXA metolachlore	µg/l	0,1	

Interprétation sanitaire: Présence de produits de dégradation de pesticides (Esa métolachlore) à une teneur supérieure à 0,1µg/l. Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers au regard de la valeur limite de consommation (510µg/l) définie en 2013 par l'ANSES (Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail). En conséquence, ce dépassement n'a pas entraîné de restriction à la consommation.

Pour le préfet,
Pour le délégué territorial de l'ARS et par délégation,
La responsable du département sécurité sanitaire
des personnes et de l'environnement

Géraldine GRANDGUILLOT